

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

14 mai 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 14 MAI 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ  
MONSIEUR JEAN PELLETIER  
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2019, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

**19.05.3.1.**

**Dépôt et présentation des résultats financiers de l'année 2018**

Madame Christine Desrosiers de la firme comptable Mallette procède au dépôt ainsi qu'à la présentation des résultats financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2018;

À la suite de cette présentation, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le contenu de ce rapport soit accepté, tel que soumis.

**19.05.3.2.**

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14 mai 2019

	(journal 1754) :	185,37 \$
	(journal 1755) :	7 582,77 \$
	(journal 1756) :	26 813,84 \$
	(journal 1757) :	<u>11 997,82 \$</u>
Total des comptes à payer :		<u>46 579,80 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1355) :	15 591,76 \$
	(journal 1356) :	5 220,00 \$
	(journal 1357) :	41 535,41 \$

	(journal 1358) :	<u>8 722,80 \$</u>
		<u>71 069,97 \$</u>
<b><u>Total des dépenses :</u></b>		<b><u>117 649,77 \$</u></b>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 avril 2019 au 14 mai 2019, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

**19.05.3.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 178 148 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**19.05.3.4. Participation au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à prendre part au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec se déroulant du 12 au 14 juin à Québec;

Que les dépenses inhérentes à cette formation soient assumées par la Municipalité, dont les frais d'inscriptions, de déplacement et de séjour.

**19.05.3.5. Mise en place d'une démarche municipalité Amie des Aînés**

Considérant la volonté de la municipalité à mettre en place une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est en période de mise à jour de la démarche MADA;

Considérant que le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité de pilotage MADA est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

Considérant que le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.
- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie.
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté la démarche MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale.

Considérant que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal, que la municipalité de L'Isle-Verte :

1. Délègue madame Sophie Sirois, comme représentant des questions familles et des aînés au sein du conseil municipal;
2. Procède à la création d'un comité de pilotage MADA, composé de la façon suivante :
  - 1 représentant de la municipalité (responsable des questions familles et des aînés);
  - 3 représentants citoyens de 50 ans et plus;
  - 1 représentant du CISSS du Bas St-Laurent;
  - 1 ressource en loisirs.

3. Désire se prévaloir du soutien financier offert par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans le cadre d'une demande sur une base collective auprès du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, en collaboration avec les communautés suivantes :

- MRC de Rivière-du-Loup;
- Municipalité de L'Isle-Verte;
- Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Municipalité de Saint-Modeste;
- Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;
- Municipalité de Saint-Arsène;
- Municipalité de Cacouna;
- Municipalité de Saint-Épiphanie.

4. D'autoriser monsieur Guy Bérubé, directeur général, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

#### 19.05.3.6.

##### **Confirmation d'embauche - directeur général adjoint**

Considérant le processus de sélection visant à combler le poste de directeur général adjoint;

Considérant les recommandations formulées par la firme chargée de ce processus de recrutement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité retienne les services de monsieur Maxime Blanchette Joncas au titre de directeur général adjoint,

Que les conditions d'emploi liées à l'embauche de monsieur Joncas soient entérinées par un contrat de travail liant les parties,

Qu'une période d'essai (probation) de six mois soit préalable à l'obtention de sa permanence d'emploi.

#### 19.05.3.7.

##### **Confirmation d'embauche - coordonnatrice des loisirs**

Considérant le processus de sélection visant à combler le poste de coordonnateur(trice) des loisirs;

Considérant les recommandations formulées par la firme chargée de ce processus de recrutement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité retienne les services de madame Marie-Claude Poulin au titre de coordonnatrice des loisirs,

Que les conditions d'emploi liées à l'embauche de madame Poulin soient entérinées par un contrat de travail liant les parties,

Qu'une période d'essai (probation) de six mois soit préalable à l'obtention de sa permanence d'emploi.

**19.05.5.1.**

**Processus de mise aux normes de l'eau potable**

Considérant l'importance de faire cheminer le dossier de mise aux normes des installations d'eau potable de la Municipalité;

Considérant que l'ensemble de notre dossier est en évaluation auprès du Ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant qu'une partie des travaux ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisée la firme d'ingénieur Stantec à procéder au processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'eau potable;

Que le document d'appel d'offres prenne en compte certaines dispositions relatives aux exigences particulières pouvant découler de l'analyse du Ministère de l'Environnement à l'égard de la mise en opération éventuelle du futur puits municipal.

**19.05.6.1.**

**Protocole d'entente entre la municipalité de L'Isle-Verte et la Commission Scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation des termes du protocole d'entente, soumis par Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup, relatif à la réalisation de travaux de mise aux normes du Centre Récréatif Guy D'Amours, de la patinoire et de l'éclairage de cette dernière et s'engage à assumer les obligations qui en découlent ;

Que madame Ginette Caron, mairesse, et Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer ledit protocole.

Que copie dudit protocole fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était, ici, tout au long reproduit.

**19.05.7.1.**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - adhésion de la municipalité de Cacouna au service d'inspection régional**

Considérant l'entente intermunicipale, en matière d'inspection, liant la municipalité de L'Isle-Verte à la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que l'entente, à son article 12, prévoit la possibilité d'adhésion de d'autres municipalités;

Considérant l'intérêt d'adhésion manifesté par la municipalité de Cacouna à l'effet de bénéficier dudit service;

Considérant qu'aucune des municipalités partenaires de cette entente n'a manifesté son désaccord à l'intégration de la municipalité de

Cacouna à cette entente;

Considérant qu'aucune modalité, prévue à l'entente actuelle, ne dégage les municipalités partenaires de l'obligation de signer une nouvelle entente donnant effet à l'adhésion de la municipalité de Cacouna;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ginette Caron, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale confirmant l'intégration de la municipalité de Cacouna à l'entente intermunicipale en inspection, auprès de la MRC de Rivière-du-Loup, couvrant les années 2015 à 2019.

19.05.9.1.

**Accueil du rendez-vous de la ruralité**

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup offre à la municipalité de L'Isle-Verte d'accueillir l'événement « Le deuxième rendez-vous de la ruralité »;

Considérant qu'un tel événement permet de mettre en valeur les particularités de notre territoire, dont certaines de nos entreprises;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à accueillir un tel événement, ce mercredi 5 juin 2019, sous la forme d'un 6 à 9;

Que la municipalité mette à la disposition de cette organisation les facilités nécessaires et qu'un vin d'honneur soit offert gracieusement aux participants.

19.05.11.

**Levée de la séance**

À 21 h 05, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

---

**MAIRESSE**

---

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**